



L'inceste, une prise de conscience salutaire

25 janvier 2021 Antoine Nouis

L'histoire d'inceste révélée par le livre *La familia grande* mettant en cause Olivier Duhamel est particulièrement troublante parce que l'auteur des faits est un des grands spécialistes du droit constitutionnel. La constitution est l'affirmation qu'il y a des valeurs qui sont intangibles et qui ne peuvent être remises en cause dans le domaine politique. Comment n'a-t-il pas pensé qu'il en était de même dans le domaine personnel ? L'histoire du vingtième siècle nous l'a appris : la culture, l'intelligence et le raffinement ne protègent pas de la barbarie.

Quelques mots sur l'inceste.

C'est une dérive particulièrement dévastatrice, car elle détruit le rapport d'un enfant à son intimité et laisse des séquelles sur des décennies. On sait qu'il est difficile pour un couple de trouver son épanouissement dans le domaine de la sexualité, c'est encore plus difficile quand on a été abusé. Qui dira les souffrances et les suicides causés par les incestes ?

Un sondage dit qu'entre six et dix pour cent des enfants sont ou ont été victimes d'inceste, ce qui est un chiffre effrayant. Cela fait une moyenne de deux enfants par classe. J'ai du mal à croire à ces chiffres, mais s'ils sont vrais, cela en fait un fléau qui devrait mobiliser la société pour regarder en face à sa face noire, comme l'Église catholique l'a fait avec la pédophilie.

Il faut rappeler et marteler que dans le cas de violences faites à des mineurs, la non-dénonciation est pénalement punissable. Dans le cas d'inceste, l'environnement qui sait et qui se tait est coupable. Le plus souvent, il ferme les yeux pour ne pas briser l'équilibre familial sans voir que le silence protège les bourreaux et isole les victimes.

Dans l'évangile, Jésus a déclaré que celui qui accueillait un enfant l'accueillait lui-même, et qu'en revanche, pour celui qui ferait chuter un petit, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui suspende une meule de moulin au cou et qu'on le noie au fond de la mer^[1]. La théologie protestante a eu raison de souligner le caractère premier de la grâce, elle a parfois eu tort de négliger l'importance de la loi. L'intégrité d'un enfant relève du sacré et la profaner est un crime.

Le président Macron a décidé d'apporter une réponse pénale en durcissant la loi contre l'inceste. C'est l'ensemble des acteurs sociaux et éducatifs qui doivent être mobilisés pour rappeler qu'il est des interdits qu'on ne transgresse pas.

[1] Mt 18.6.